

BULLETIN FLUVIAL.

Fourni par le Bureau Météorologique à la Nouvelle-Orléans. Département de l'Agriculture des Etats-Unis. L'étiage à 8 heures A. M.

Nouvelle-Orléans, 10 décembre 1908.

Table with columns: STATIONS, Hauteur à la rive, Ligne de danger, Hauteur, Changement dans les dernières 24 heures.

Jugement en faveur du gouverneur.

Hier à la cour de circuit des Etats-Unis un jury, sur instruction du juge Saunders, a rendu un verdict condamnant...

Ventes inscrites au bureau d'adjudications.

Succession de Mme Anna M. Weholt à Mme Bertha A. Touche et ala, terrain, Robertson, Erato, Magnolia et Cilo. (Livraison de legs.)

FAITS DIVERS.

Au Bureau des Grâces.

Il a été demandé hier au bureau de grâces de commuer en prison à perpétuité la peine de mort prononcée à Hahnville, paroisse de St-Charles, contre Leonardo et Nicolai Gebbia, pour complicité dans l'enlèvement et le meurtre du jeune Lamato.

Pour l'isthme de Panama.

M. E. S. Redfern, agent de la commission du canal interocéanique de Panama, pour les achats à la Nouvelle-Orléans, a ouvert hier les soumissions pour la fourniture de divers marchandises.

Dudenhofen au pénitencier.

L'ex-percepteur de taxes Ferdinand Dudenhofen, condamné pour détournement de fonds appartenant à l'Etat, est parti hier sous la garde du député-shérif James Comisky pour la ferme du pénitencier d'Angola, où il doit purger sa peine.

Bagarre dans un débit de liqueurs.

Hier à deux heures du matin une bagarre a éclaté dans le débit de liqueurs situé à l'angle des rues Conti et Claiborne et fréquenté par des noirs.

Permis de chasse insuffisant.

Le garde chasse Trenchard a rencontré en octobre dernier un français âgé nommé Manuel Cassou, non naturalisé, qui chassait, et comme le chasseur n'avait qu'une licence d'Etat d'un dollar requise des citoyens résidant en Louisiane, il l'a accusé devant la seconde cour criminelle de cité de violation de la loi sur la chasse, les étrangers devant payer une licence de \$25 par paroisse.

Pantalon volé.

John Gordon, qui demeure rue S. Rempart 718 avec Otis Thomas, s'est enquis d'un pantalon appartenant à ce dernier. Thomas a jugé le précedé peu délicat, et rencontrant Gordon dans la rue il l'a poursuivi.

Appel à la cour suprême.

Appel est fait à la cour suprême de l'état de la décision du juge Ellis, de la cour civile de district, permettant à M. Ferdinand Gasquet de disposer de fonds d'un montant de \$60,000 déposés en banque.

Accusés de vol.

Chas Grosch et Joseph Deegan, ont été arrêtés rue Union 940, hier matin, par le sergent Anderson. Les deux hommes répondaient au signalement des voleurs qui ont dérobé huit mètres de drap de derrière d'une robe de chambre après les avoir vus au poste du premier precinct à dix heures de la nuit.

DECES.

COUTURIER—Dédé, jeudi 10 décembre, à 11:05 heures, m. Agé de 53 ans et 10 mois, CHARLES L. COUTURIER, époux de Marie de Armas, natif de la Nouvelle-Orléans.

Devant le Grand Jury fédéral.

Le grand jury fédéral poursuit son enquête sur l'affaire des lettres anonymes de menaces reçues en ces derniers temps par des personnes de Jackson, Louisiane. D'autres témoins de cet enlèvement ont été entendus hier, entre autres M. D. H. Taylor jeune et Miss Hattie McCue.

Pour l'isthme de Panama.

M. E. S. Redfern, agent de la commission du canal interocéanique de Panama, pour les achats à la Nouvelle-Orléans, a ouvert hier les soumissions pour la fourniture de divers marchandises.

Dudenhofen au pénitencier.

L'ex-percepteur de taxes Ferdinand Dudenhofen, condamné pour détournement de fonds appartenant à l'Etat, est parti hier sous la garde du député-shérif James Comisky pour la ferme du pénitencier d'Angola, où il doit purger sa peine.

Bagarre dans un débit de liqueurs.

Hier à deux heures du matin une bagarre a éclaté dans le débit de liqueurs situé à l'angle des rues Conti et Claiborne et fréquenté par des noirs.

Permis de chasse insuffisant.

Le garde chasse Trenchard a rencontré en octobre dernier un français âgé nommé Manuel Cassou, non naturalisé, qui chassait, et comme le chasseur n'avait qu'une licence d'Etat d'un dollar requise des citoyens résidant en Louisiane, il l'a accusé devant la seconde cour criminelle de cité de violation de la loi sur la chasse, les étrangers devant payer une licence de \$25 par paroisse.

Pantalon volé.

John Gordon, qui demeure rue S. Rempart 718 avec Otis Thomas, s'est enquis d'un pantalon appartenant à ce dernier. Thomas a jugé le précedé peu délicat, et rencontrant Gordon dans la rue il l'a poursuivi.

Appel à la cour suprême.

Appel est fait à la cour suprême de l'état de la décision du juge Ellis, de la cour civile de district, permettant à M. Ferdinand Gasquet de disposer de fonds d'un montant de \$60,000 déposés en banque.

AMUSEMENTS

TO-NIGHT AT 8:20. THE ROYAL CHEF. The Royal Chef. The Royal Chef.

COMING THRO' THE RYE. The Royal Chef. The Royal Chef.

DECES. COUTURIER—Dédé, jeudi 10 décembre, à 11:05 heures, m. Agé de 53 ans et 10 mois, CHARLES L. COUTURIER, époux de Marie de Armas, natif de la Nouvelle-Orléans.

Devant le Grand Jury fédéral. Le grand jury fédéral poursuit son enquête sur l'affaire des lettres anonymes de menaces reçues en ces derniers temps par des personnes de Jackson, Louisiane.

Pour l'isthme de Panama. M. E. S. Redfern, agent de la commission du canal interocéanique de Panama, pour les achats à la Nouvelle-Orléans, a ouvert hier les soumissions pour la fourniture de divers marchandises.

Dudenhofen au pénitencier. L'ex-percepteur de taxes Ferdinand Dudenhofen, condamné pour détournement de fonds appartenant à l'Etat, est parti hier sous la garde du député-shérif James Comisky pour la ferme du pénitencier d'Angola, où il doit purger sa peine.

Bagarre dans un débit de liqueurs. Hier à deux heures du matin une bagarre a éclaté dans le débit de liqueurs situé à l'angle des rues Conti et Claiborne et fréquenté par des noirs.

Permis de chasse insuffisant. Le garde chasse Trenchard a rencontré en octobre dernier un français âgé nommé Manuel Cassou, non naturalisé, qui chassait, et comme le chasseur n'avait qu'une licence d'Etat d'un dollar requise des citoyens résidant en Louisiane, il l'a accusé devant la seconde cour criminelle de cité de violation de la loi sur la chasse, les étrangers devant payer une licence de \$25 par paroisse.

Pantalon volé. John Gordon, qui demeure rue S. Rempart 718 avec Otis Thomas, s'est enquis d'un pantalon appartenant à ce dernier. Thomas a jugé le précedé peu délicat, et rencontrant Gordon dans la rue il l'a poursuivi.

Appel à la cour suprême. Appel est fait à la cour suprême de l'état de la décision du juge Ellis, de la cour civile de district, permettant à M. Ferdinand Gasquet de disposer de fonds d'un montant de \$60,000 déposés en banque.

AMUSEMENTS

TO-NIGHT AT 8:20. THE ROYAL CHEF. The Royal Chef. The Royal Chef.

COMING THRO' THE RYE. The Royal Chef. The Royal Chef.

DECES. COUTURIER—Dédé, jeudi 10 décembre, à 11:05 heures, m. Agé de 53 ans et 10 mois, CHARLES L. COUTURIER, époux de Marie de Armas, natif de la Nouvelle-Orléans.

Devant le Grand Jury fédéral. Le grand jury fédéral poursuit son enquête sur l'affaire des lettres anonymes de menaces reçues en ces derniers temps par des personnes de Jackson, Louisiane.

Pour l'isthme de Panama. M. E. S. Redfern, agent de la commission du canal interocéanique de Panama, pour les achats à la Nouvelle-Orléans, a ouvert hier les soumissions pour la fourniture de divers marchandises.

Dudenhofen au pénitencier. L'ex-percepteur de taxes Ferdinand Dudenhofen, condamné pour détournement de fonds appartenant à l'Etat, est parti hier sous la garde du député-shérif James Comisky pour la ferme du pénitencier d'Angola, où il doit purger sa peine.

Bagarre dans un débit de liqueurs. Hier à deux heures du matin une bagarre a éclaté dans le débit de liqueurs situé à l'angle des rues Conti et Claiborne et fréquenté par des noirs.

Permis de chasse insuffisant. Le garde chasse Trenchard a rencontré en octobre dernier un français âgé nommé Manuel Cassou, non naturalisé, qui chassait, et comme le chasseur n'avait qu'une licence d'Etat d'un dollar requise des citoyens résidant en Louisiane, il l'a accusé devant la seconde cour criminelle de cité de violation de la loi sur la chasse, les étrangers devant payer une licence de \$25 par paroisse.

Pantalon volé. John Gordon, qui demeure rue S. Rempart 718 avec Otis Thomas, s'est enquis d'un pantalon appartenant à ce dernier. Thomas a jugé le précedé peu délicat, et rencontrant Gordon dans la rue il l'a poursuivi.

Appel à la cour suprême. Appel est fait à la cour suprême de l'état de la décision du juge Ellis, de la cour civile de district, permettant à M. Ferdinand Gasquet de disposer de fonds d'un montant de \$60,000 déposés en banque.

AMUSEMENTS

TO-NIGHT AT 8:20. THE ROYAL CHEF. The Royal Chef. The Royal Chef.

COMING THRO' THE RYE. The Royal Chef. The Royal Chef.

DECES. COUTURIER—Dédé, jeudi 10 décembre, à 11:05 heures, m. Agé de 53 ans et 10 mois, CHARLES L. COUTURIER, époux de Marie de Armas, natif de la Nouvelle-Orléans.

Devant le Grand Jury fédéral. Le grand jury fédéral poursuit son enquête sur l'affaire des lettres anonymes de menaces reçues en ces derniers temps par des personnes de Jackson, Louisiane.

Pour l'isthme de Panama. M. E. S. Redfern, agent de la commission du canal interocéanique de Panama, pour les achats à la Nouvelle-Orléans, a ouvert hier les soumissions pour la fourniture de divers marchandises.

Dudenhofen au pénitencier. L'ex-percepteur de taxes Ferdinand Dudenhofen, condamné pour détournement de fonds appartenant à l'Etat, est parti hier sous la garde du député-shérif James Comisky pour la ferme du pénitencier d'Angola, où il doit purger sa peine.

Bagarre dans un débit de liqueurs. Hier à deux heures du matin une bagarre a éclaté dans le débit de liqueurs situé à l'angle des rues Conti et Claiborne et fréquenté par des noirs.

Permis de chasse insuffisant. Le garde chasse Trenchard a rencontré en octobre dernier un français âgé nommé Manuel Cassou, non naturalisé, qui chassait, et comme le chasseur n'avait qu'une licence d'Etat d'un dollar requise des citoyens résidant en Louisiane, il l'a accusé devant la seconde cour criminelle de cité de violation de la loi sur la chasse, les étrangers devant payer une licence de \$25 par paroisse.

Pantalon volé. John Gordon, qui demeure rue S. Rempart 718 avec Otis Thomas, s'est enquis d'un pantalon appartenant à ce dernier. Thomas a jugé le précedé peu délicat, et rencontrant Gordon dans la rue il l'a poursuivi.

Appel à la cour suprême. Appel est fait à la cour suprême de l'état de la décision du juge Ellis, de la cour civile de district, permettant à M. Ferdinand Gasquet de disposer de fonds d'un montant de \$60,000 déposés en banque.

BUREAU DE SANTE.

Mariages, Naissances, Décès. Inscrits dans les dernières 24 heures.

MARIAGES. W. S. Ekland à Hilja Myllymaski, Chas. G. Wire à Louisa Cosal, veuve de Chas. Russo; Albert Frantz à Le-nora de Buseras, Dwight Jones à Marguerite O'Connell.

NAISSANCES. Mmes Louis J. Gelpi, un garçon; Felix J. Dantia, une fille; Wm W. Morris, un garçon; Thos Cole, un garçon; Robt C. Lynch, un garçon; A. T. Suhren, un garçon; Walter J. B. de Léaumont, une fille; James P. Crawford, une fille; Peter Klars, un garçon; Paul A. Behne, un garçon.

DECES. Vve Lina Durel, 54 ans, 218 Bourbon; Vve Barbara Eschelman, 61 ans, 542 S. Miro; Edgar J. Larose, 14 ans, 1328 Champs-Élysées; Anna Riley, 18 ans, 1023 Marigny; Vve Georgiana Lopez, 78 ans, 815 N. Liberty; Ethel Louise Mathews, 17 mois, 1021 Tchoupitoulas; Mme Andrew Thomas, 35 ans, Hôpital de Charité; Earl Gonzales, 4 mois, Indépendance et Urquhart; Joseph Prattini, 66 ans, 1627 Allen; Lillian Paul, 13 mois, 831 rue Mandeville; Wm Hardy, 69 ans, 1421 St-Antoine;

TRIBUNAUX.

COUR CIVILE DE DISTRICT. James R. Johnson vs N. O. Railway & Light Co., action en dommages de \$2,163. Julia R. Long vs G. W. Long, séparation de corps et de biens. Barnett & Lemie vs John Lefant, réclamation de \$379.66 sur un compte courant.

DEUXIEME COUR CRIMINELLE DE CITE. JUGE A. M. AUCOIN. Comparutions: Ger. Haines violation de l'article 206 de 1899; Jules Gervais actes de violence. Condamnation: James Jordan, actes de violence, \$10 d'amende ou 30 jours de prison. Acquittés: Léon Flori, Alfred Galy, actes de violence; Alf. Galy, menaces; Mme Edw. Pujol, diffamation. Trouvé coupable: Marcel Cassou, violation de l'acte 277 de 1899.

Le beau "Monsieur Roger" tenait par-dessus tout à son quiet, à son profond égoïsme. Ils avaient échangé une dernière étreinte, un dernier baiser et Ninette, très en retard, s'était sauvée. Par bonheur, un fiacre automobile passait, elle lui avait crié: — Place du Frocadéro.

— Place du Frocadéro. Là, elle remonterait vivement à pied l'avenue Malakoff. Rencontrée dans le fond de la voiture, elle regardait avec un bien-être de langueur fier les vitrines des magasins; ou dépassait toutes les voitures, quel plaisir d'aller vite. Ah! si elle pouvait avoir une auto à elle.

Elle désira éperdument la fortune. A quel bon être jolie, séduisante, sentir qu'on exerce une fascination sur les hommes, et rentrer triomphalement dans ce logis étroit où l'on attendait que des devoirs, l'économie meurtre? —Tiens! mon sac!

Elle s'apercevait en poussant ce cri, de la disparition du petit sac en cuir fauve. Cependant, elle était sûre de l'avoir pris en quittant "Roger"; elle avait à la main en sortant dans la rue Le Peletier. Perdu? Volé?

Et les lettres chargées d'Edgard! Et, chose pire, un beau billet de cinq cents francs, tout neuf, que son amant avait avec éléance et comme se jouant, délégué à Ninette dans le poche du milieu! Très contrariée, elle dut ordon-

ner un chauffeur de la conduire jusque chez elle et charger le concierge de régler le prix de la course.

Grimpant vivement les marches, elle sonnait deux coups brefs, se trouvait déjà dans le salon où son mari attendait.

M. Mitre espérait. Malgré les apparences, contre ses propres soupçons il espérait. La loi opère de ces miracles quand on aime.

Il souhaitait avidement que Germaine, sa Ninette expliquât sa présence rue Le Peletier. Le torturant problème des bijoux. Mais quoi le bijoutier pouvait se tromper. Certainement, il devait se tromper cet homme!

Cependant, par prudence, M. Mitre avait caché les lettres et l'avisant qu'il ne fallait rien braver.

Si comme il s'obstinait à l'espérer Germaine n'avait rien à se reprocher sa justification, n'était pas arrachée de force, n'était que plus éclatante.

Et d'ailleurs, malgré les accès de jalousie et de douleur farieuses dont, comme un autre, il était capable, il n'en restait pas moins un être de sens rassis, doux par bonté naturelle, scrupuleux et timoré par métier.

En toute autre circonstance, son premier mot eût été de propositions oratoires, pour mettre sa femme au courant du malheur qui leur arrivait, car rien qu'à

voir le visage clair et souriant de Ninette, à peine un peu éré au aux paupières, il était ébahi qu'elle ne savait rien et que personne encore ne l'avait averti.

Mais s'il annonçait d'abord l'absence de leur petite Madeleine, comment ensuite, dans le trouble et l'affolement bien naturels qu'elle laisserait voir, dissimulerait-il la sincérité de ses réponses, lorsqu'il l'interrogerait sur l'emploi de sa journée.

Une méfiance irraisonnée le poussa donc à lui dire, du ton le plus naturel qu'il put: — Comme tu rentres tard, D'où viens-tu donc?

Par habitude, elle mentit, avec aplomb, sans qu'elle se souvint persuasif qui était son charme et sa force.

Mais des jardins du Tro, où j'ai passé, comme je te l'avais dit, l'après-midi avec nonou et Made. Je les ai seulement laissés rentrer un peu avant moi, parce que j'avais à m'arrêter dans un magasin de rubans.

M. Mitre sentit une saeur froide à ses tempes. Elle ajoutait, très vite: — Ah! j'ai d'abord été voir madame Joffras, tu te rappelles, elle m'attendait.

Madame Joffras, madame Joffras qui venait de télégraphier qu'elle ne serait pas chez elle de l'après-midi! — Et ta fille trouvée?

Certainement, elle allait plus mal de son rhume, la pauvre

femme, et ne quittera pas la chambre avant huit jours. Je retournerai la voir demain, je le lui ai promis.

M. Mitre eut besoin de toute sa volonté pour ne pas tirer de sa poche le petit bien de leur vieille amie, et le mettre brusquement sous le nez de Germaine.

Mentir avec ce visage ouvert, mentir avec ces yeux limpides! Pourquoi? Pourquoi? Et combien d'autres fois, alors, elle avait dû fausser la vérité, se créer de franduleux alibis.

Mais M. Mitre continuait la voix à peine changée, et essayant de sourire, de quel pâle sourire.

— Alors, tu es rentrée dans les jardins du Trocadéro, tu es revenue avec Madeleine et nonou. — Mais oui, mon chéri, tout le temps. Si tu savais comme Made était gentille! Elle riait au soleil, ses passants, elle avait l'air de comprendre qu'il faisait beau et que tout le monde paraissait heureux.

Heureux! L'atroce ironie! — Allons, bien, bien! dit M. Mitre avec un calme effrayant. Et tu se fait partir ma lettre chargée?

— Oui mais je n'ai plus la regu. Comme c'est ennuyeux, figure-toi pendant que j'avais la tête tournée pour écrire à ma petite et que je demandais une carte postale à un autre gribouet, une vieille femme — oh! je suis sûre que

c'est elle! — elle se tenait près de moi, — elle me froissait à singulièrement, — m'a filoté mon sac avec le reçu et mon argent. Penses-tu s'il y a des voleuses qui ont du toupet!

— Mais que toi, misérable! — fait-il crier le pauvre homme; mais puisque les ténébreux descendaient sur lui, l'envoiepaient de pastouf, du moins il irait jusqu'au bout de sa détresse, il voulait connaître toute l'étendue de son malheur.

— Ah! c'est regrettable! Alors, en plein barreaux de poste? — Comme je te le dis, mon chéri.

Il éprouva presque de l'admiration dans sa surprise, mêlée d'épouvante et de répulsion. Ah! elle mentait bien!

Alors il se décida, et le cœur corbillonné lourd, retirant de son secrétaire quelque chose qu'elle ne distinguait pas d'abord. — Ce qui est curieux, murmura-t-il, c'est que ta voleuse a perdu à son tour ton sac.

Germaine ouvrit de grands yeux incrédules et inquiets. — Ah!... Oh!... Oh!... — Ah! Le Peletier. — Comment le sais-tu? — Le vol.

Et M. Mitre montra le sac. Elle allongea la main, mais il ne lui rendit pas, et ouvrant la grande poche.

— Tu avais fait partir, dis-moi, ma lettre chargée? — A continuer.

— Est-ce que, vraiment, petite Ninette, tu ne pourrais pas l'absenter une ou deux nuits?

Elle secouait la tête avec regret. — J'y penserais, mais c'est presque impossible.

Et avec un sourire elle avait ajouté: — Pourquoi n'es-tu pas entièrement libre? C'est moi qui, pour vivre avec toi, l'appartenir tout entière, sans entraves, ne reculerai devant rien.

— Tu quitterais ton mari, Ninette? — Oh! sans hésiter. — Et ta gosse?

Ninette baissa le front. C'est vrai, elle avait oublié son enfant. Pauvre petite Made, à l'âge où elle aurait eu le plus besoin de soins maternels.

— Tu vois bien, dit doucement Méréuil, qui voulait bien que Ninette risquât pour lui son bonheur, sa tranquillité, mais pas au point de nuire à la sienne.

— J'aurais emmené la petite, murmura-t-elle. — Et les droits du père? On te l'aurait reprises. Là tout est plus fort que l'amour... Laisseons cela, c'est un rêve ma biche.

Les yeux de la jeune femme s'étaient emplis de larmes: — Comment! Ma petite Ninette, à du chagrin? Et pourquoi? Je me le demande...

— Ah! faisait-elle avec ferveur, ce serait si bon de n'être que nous deux. Songe donc, toi

tu vas rentrer dans la vie, tu es tout de même ton maître, tu fais ce que tu veux; mais moi, je vais me retrouver dans cet intérieur où rien ne m'attache, pas même la reconnaissance que je devrais à ce brave homme qui m'a épousée alors que je ne lui apportais pas un sou, rien que des charges et des préoccupations.

— Là-bas, je fais bon visage, je repasse dans ma mémoire, le bonheur que tu me donnes et que j'importe avec moi mais, va par des journées bien tristes sous mon air gai.

— Veux-tu bien ne pas penser à tout ça? fit Méréuil. Ah! ma chère, nous avons tous nos peines. Caeillous du moins les ruses qui flétrissent sur notre visage.

Et prenant Ninette dans ses bras, la berçant comme un enfant, il prit un baiser sur la rose pourpre de sa petite bouche.

— Mon chéri... balbutia-t-elle heureuse.

Et sa frivolité reprenant le dessus, elle baissa les épaules: — Bah! tu as raison... Soyons heureux de profiter du présent.

— Mais oui à la bonne heure. Voilà ma Ninette raisonnable, ma Ninette si folle comme je l'aime.

Mais en lui-même il songeait: — Hum! elle pourra bien devenir rampoop un jour. Pas de ça, Lisette. Nous y mettrons bon ordre.

ner an chauffeur de la conduire jusque chez elle et charger le concierge de régler le prix de la course.

Grimpant vivement les marches, elle sonnait deux coups brefs, se trouvait déjà dans le salon où son mari attendait.

M. Mitre espérait. Malgré les apparences, contre ses propres soupçons il espérait. La loi opère de ces miracles quand on aime.

Il souhaitait avidement que Germaine, sa Ninette expliquât sa présence rue Le Peletier. Le torturant problème des bijoux. Mais quoi le bijoutier pouvait se tromper. Certainement, il devait se tromper cet homme!

Cependant, par prudence, M. Mitre avait caché les lettres et l'avisant qu'il ne fallait rien braver.

Si comme il s'obstinait à l'espérer Germaine n'avait rien à se reprocher sa justification, n'était pas arrachée de force, n'était que plus éclatante.

Et d'ailleurs, malgré les accès de jalousie et de douleur farieuses dont, comme un autre, il était capable, il n'en restait pas moins un être de sens rassis, doux par bonté naturelle, scrupuleux et timoré par métier.

En toute autre circonstance, son premier mot eût été de propositions oratoires, pour mettre sa femme au courant du malheur qui leur arrivait, car rien qu'à

voir le visage clair et souriant de Ninette, à peine un peu éré au aux paupières, il était ébahi qu'elle ne savait rien et que personne encore ne l'avait averti.

Mais s'il annonçait d'abord l'absence de leur petite Madeleine, comment ensuite, dans le trouble et l'affolement bien naturels qu'elle laisserait voir, dissimulerait-il la sincérité de ses réponses, lorsqu'il l'interrogerait sur l'emploi de sa journée.

Une méfiance irraisonnée le poussa donc à lui dire, du ton le plus naturel qu'il put: — Comme tu rentres tard, D'où viens-tu donc?

Par habitude, elle mentit, avec aplomb, sans qu'elle se souvint persuasif qui était son charme et sa force.

Mais des jardins du Tro, où j'ai passé, comme je te l'avais dit, l'après-midi avec nonou et Made. Je les ai seulement laissés rentrer un peu avant moi, parce que j'avais à m'arrêter dans un magasin de rubans.

M. Mitre sentit une saeur froide à ses tempes. Elle ajoutait, très vite: — Ah! j'ai d'abord été voir madame Joffras, tu te rappelles, elle m'attendait.

Madame Joffras, madame Joffras qui venait de télégraphier qu'elle ne serait pas chez elle de l'après-midi! — Et ta fille trouvée?

Certainement, elle allait plus mal de son rhume, la pauvre

femme, et ne quittera pas la chambre avant huit jours. Je retournerai la voir demain, je le lui ai promis.

M. Mitre eut besoin de toute sa volonté pour ne pas tirer de sa poche le petit bien de leur vieille amie, et le mettre brusquement sous le nez de Germaine.

Mentir avec ce visage ouvert, mentir avec ces yeux limpides! Pourquoi? Pourquoi? Et combien d'autres fois, alors, elle avait dû fausser la vérité, se créer de franduleux alibis.

Mais M. Mitre continuait la voix à peine changée, et essayant de sourire, de quel pâle sourire.

— Alors, tu es rentrée dans les jardins du Trocadéro, tu es revenue avec Madeleine et nonou. — Mais oui, mon chéri, tout le temps. Si tu savais comme Made était gentille! Elle riait au soleil, ses passants, elle avait l'air de comprendre qu'il faisait beau et que tout le monde paraissait heureux.

Heureux! L'atroce ironie! — Allons, bien, bien! dit M. Mitre avec un calme effrayant. Et tu se fait partir ma lettre chargée?

— Oui mais je n'ai plus la regu. Comme c'est ennuyeux, figure-toi pendant que j'avais la tête tournée pour écrire à ma petite et que je demandais une carte postale à un autre gribouet, une vieille femme — oh! je suis sûre que

c'est elle! — elle se tenait près de moi, — elle me froissait à singulièrement, — m'a filoté mon sac avec le reçu et mon argent. Penses-tu s'il y a des voleuses qui ont du toupet!

— Mais que toi, misérable! — fait-il crier le pauvre homme; mais puisque les ténébreux descendaient sur lui, l'envoiepaient de pastouf, du moins il irait jusqu'au bout de sa détresse, il voulait connaître toute l'étendue de son malheur.

— Ah! c'est regrettable! Alors, en plein barreaux de poste? — Comme je te le dis, mon chéri.